



# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-2026

*Municipalité de Sainte-Ursule*



## ÉQUIPE DE RÉALISATION

Comité de développement durable de la Municipalité de Sainte-Ursule :

Mme Chantal Lacasse, citoyenne

Mme Sylvie Lessard, conseillère municipale

Mme Amélie St-Yves, citoyenne

**Collaborateurs (trices) :**

M. Réjean Carle, maire

Mme Valéry Collin, Environnement Mauricie

Mme Karine Langlais, Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la MRC de Maskinongé

## REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, le Comité de développement durable de Sainte-Ursule tient à remercier le conseil municipal ainsi que les employés de la Municipalité de Sainte-Ursule pour leur appui dans la rédaction de ce plan d'action de développement durable. Le Comité souhaite aussi dire merci à la SADC de la MRC de Maskinongé pour sa collaboration et son soutien financier qui a permis de bénéficier de l'expertise d'Environnement Mauricie et d'un groupe d'experts-conseils pour consolider ce plan.

---

### *Comité de développement durable*

Considérant que l'environnement est un enjeu majeur et fondamental pour assurer la qualité de vie des citoyens et des générations futures, la Municipalité de Sainte-Ursule a créé, en mars 2020, son propre Comité de développement durable (Comité de D.D.). Ce comité a comme valeurs : l'accessibilité, l'ambition et la collaboration. Il vise à ce que la Municipalité soit plus écoresponsable et résiliente, à ce que les citoyens s'impliquent dans leur communauté en participant aux activités et aux projets du Comité et à ce qu'ils adhèrent aux visions communes et positives partagées par les différents intervenants.

# PLAN DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

## *Mise en contexte*

Les changements climatiques sont la question déterminante de notre époque et nous sommes à un moment décisif. De l'évolution des conditions météorologiques, qui ont des effets sur la production agricole et alimentaire, à l'élévation du niveau des mers, qui augmente les risques d'inondations, les conséquences des changements climatiques sont mondiales en termes d'effets et d'échelle. Sans action immédiate, il sera beaucoup plus difficile et coûteux de s'adapter aux conséquences futures de ces changements. Pour respecter l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris, soit limiter la hausse des températures à 1,5 °C, l'humanité doit réduire ses émissions de 45 % d'ici 2030. En 2018, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) prévenait que cela impliquait d'arrêter la croissance des émissions dès 2020 et de viser comme objectif mondial la carboneutralité en 2050.

À la suite d'une commission parlementaire de l'Assemblée nationale, le Québec s'est doté d'une cible de réduction de 37,5 % sous le seuil de 1990 d'ici 2030 et vise aussi à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Comme gouvernement de proximité, la Municipalité souhaite agir et contribuer à la lutte contre la crise climatique tout en mobilisant la collectivité autour de cet enjeu crucial pour le futur de la planète et de ses habitants. En 2019, elle a adopté la Déclaration d'urgence climatique et a adhéré au programme Partenaire dans la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités. De plus, elle participe activement au projet « En route vers la carboneutralité de la MRC de Maskinongé » qui vise à mobiliser et à impliquer les citoyens dans la lutte aux changements climatiques. La collectivité est appelée à poser des gestes concrets et durables en vue de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Avec ce projet, la région s'engage à améliorer sa qualité de vie tout en visant de devenir la première MRC carboneutre au Québec.

C'est dans cet esprit que la Municipalité souhaite mettre en œuvre son premier plan de réduction de GES échelonné sur cinq ans dans un partenariat commun avec le Comité de développement durable de la Municipalité, les élus, les employés et toute la collectivité. D'ici 2026, elle vise comme objectif, une réduction de **20 %** de ses gaz à effet de serre pour

le secteur corporatif et de **6 %** pour ceux du secteur collectif par rapport aux émissions de 2016.

Un premier inventaire des gaz à effet de serre ayant comme référence l'année 2016 a été réalisé sur le territoire de la MRC de Maskinongé par la SADC de la MRC de Maskinongé et devient donc l'année de référence pour le futur. Le total des émissions de GES découlant des activités, respectivement pour le secteur corporatif et le secteur de la collectivité, s'élève à 1 656 et 415 020 tonnes de CO<sub>2</sub>eq<sup>1</sup> pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016, soit un total de 415 020 CO<sub>2</sub>eq correspondant à **11,24 tonnes de CO<sub>2</sub>eq par habitant**.

Le tableau 1 illustre la fiche synthèse des émissions de la Municipalité de Sainte-Ursule pour l'année 2016 et provient de l'inventaire des gaz à effet de serre de la MRC de Maskinongé réalisé par la SADC de la MRC de Maskinongé.

---

<sup>1</sup> CO<sub>2</sub>eq : L'équivalent CO<sub>2</sub> est, pour un gaz à effet de serre, la quantité de dioxyde de carbone qui provoquerait le même forçage radiatif que ce gaz, c'est-à-dire qui aurait la même capacité à retenir le rayonnement solaire (Source : Wikipédia)

**Tableau 1 :** Fiche synthèse des émissions de gaz à effet de serre de la Municipalité de Sainte-Ursule en 2016.

Secteur	tCO <sub>2</sub> éq	% des émissions	Incertitude (%)	
			%	Explications
<i>Corporatif</i>				
Bâtiments municipaux	7,1	20,4	5	Données réelles 2016
Éclairage public	0,0	0,0	5	Pas de données
Réfrigérants	0,0	0,0	15	Pas de données
Véhicules	27,6	79,6	5	Données réelles 2016
Services municipaux	0,0	0,0	15	Pas de données
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>100</b>	<b>4,1</b>	
<i>Collectivité</i>				
Résidentiel	683,6	3,5	15	Données estimées à partir de moyennes québécoises, mais basées sur une donnée réelle
Commercial et institutionnel	17,6	0,1	15	Données estimées à partir de moyennes québécoises, mais basées sur une donnée réelle
Industriel	387,3	2,0	15	Données estimées à partir de moyennes québécoises, mais basées sur une donnée réelle
Agriculture*	10 112,9	51,4	30	Données estimées à partir de moyennes québécoises & de données de 2014
Traitement des eaux usées	31,0	0,2	15	Données estimées à partir de moyennes canadiennes Donnée sur le nombre de fosses septiques de 2014
Transport	7 565,4	38,5	30	Données estimées à partir de moyennes régionales et de données québécoises
Enfouissement	873,1	4,4	15	Les données de matières enfouies ont été estimées pour les 50 dernières années
Compostage	2,4	0,01	15	Donnée de 2014 provenant du PGMR
Émissions fugitives	0,0	0,0	30	Données estimées à partir de moyennes québécoises & méthode de calcul inconnue
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>19 673</b>	<b>100</b>	<b>19,3</b>	
<b>GRAND TOTAL**</b>	<b>19 673</b>			

\*Inclut la consommation de carburants, la fermentation entérique et la gestion du fumier

\*\* Le grand total exclut les émissions quantifiées pour le secteur corporatif (excepté les réfrigérants) puisque celles-ci sont intrinsèquement incluses aux différentes catégories du secteur collectivité.

## Plan d'action

Priorité 1. Réduire les émissions de GES dans le secteur du transport					
Objectif général 1. Réduire les émissions corporatives					
Objectifs spécifiques	Moyens (actions)	Responsable	Échéancier	Cible	Résultats attendus tCO <sub>2</sub> eq
1. Augmentation du nombre d'employés adoptant les principes de l'écoconduite	1.1. Offrir une formation sur l'écoconduite aux employés	Comité de D.D. Direction travaux publics	2022	Réduction de 25 % des dépenses en essence pour les véhicules municipaux	Diminution de 2,92 tCO <sub>2</sub> eq
2. Contribuer à l'effort national d'électrification des transports	2.1. Faire l'acquisition de véhicules électriques lorsque les véhicules à essence auront à être remplacés	Direction travaux publics	S.O.	Acquisition d'un véhicule électrique chaque fois qu'un véhicule à essence aura à être remplacé	Diminution de 18 tCO <sub>2</sub> eq
	2.2. Fournir gratuitement la recharge électrique aux employés à partir de la prise extérieure	Conseil municipal Direction générale	2022	Augmentation de 5 % des employés utilisant la recharge par rapport à 2019	S.O.
3. Augmenter l'approvisionnement local	3.1. Adopter une politique d'approvisionnement responsable	Conseil municipal Direction générale Direction travaux publics	2026	90 % des fournisseurs sont dans un rayon de moins de 50 km	S.O.

**Objectif général 2. Réduire les émissions de la collectivité**

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Moyens (actions)</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Cible</b>	<b>Résultats attendus tCO<sub>2</sub>eq</b>
1. Augmenter l'utilisation du covoiturage, des transports collectifs et actifs	1.1. Promouvoir l'utilisation du transport collectif lors d'évènements	Comité de D.D.	2022-2024	Augmentation de 15 % du nombre de billets vendus par rapport à 2019	S.O.
	1.2. Informer les citoyens des transports collectifs sur le territoire	Comité de D.D.	2023		
	1.3. Informer et sensibiliser les citoyens au covoiturage	Comité de D.D.	2023	75 % de la population a reçu de l'information	S.O.
	1.4. Désigner des places de stationnement pour le covoiturage	Direction travaux publics	2023	Installation d'au moins une pancarte les identifiant	S.O.
	1.5. Promouvoir les places de stationnement pour le covoiturage	Comité de D.D.	2023	75 % de la population est informée sur les stationnements incitatifs	S.O.
	1.6. Installer des supports à vélo au Centre communautaire	Direction travaux publics	2022	75 % de la population est informée sur le nouveau support à vélo	S.O.
2. Contribuer à l'effort national d'électrification des transports	2.1. Ajouter une borne de recharge électrique au Parc des Chutes de Sainte-Ursule	Conseil municipal Direction générale	<i>À valider</i>	Augmentation de 25% du nombre d'utilisateurs par rapport à 2019	S.O.
	2.2. Informer les citoyens sur l'accès aux bornes de recharge électrique et ses avantages et subventions	Comité de D.D.	2023		S.O.
3. Augmenter le nombre de personnes qui adhèrent aux pratiques de l'écoconduite	3.1. Offrir une formation sur l'écoconduite aux citoyens lors d'un évènement municipal	Comité de D.D.	2024	Au moins 30 participants à la formation	S.O.
4. Sensibiliser les citoyens aux impacts de la marche au ralenti des véhicules.	4.1 Organiser une activité de sensibilisation et installer des panneaux à des endroits ciblés	Comité de D.D.	2024	Au moins 40 personnes sensibilisées ou nombre de panneaux installés.	S.O.,
5. Réduire les déplacements pour l'achat de produits	5.1. Développer un système de récompenses ou de valorisation des entreprises locales pour les faire connaître	Comité de D.D.	2025		S.O.

**Priorité 2. Réduire les émissions de GES dans le secteur de la gestion des matières résiduelles**

**Objectif général 1. Réduire les émissions corporatives**

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Moyens (actions)</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Cible</b>	<b>Résultats attendus tCO<sub>2</sub>eq</b>
1. Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les bâtiments municipaux	1.1. Effectuer une caractérisation de la gestion des matières résiduelles des bâtiments municipaux	Comité de D.D.	2023	Rapport avec des recommandations sur la gestion des matières résiduelles dans les bâtiments municipaux	S.O.
	1.2. Installer des îlots de tri dans les bâtiments municipaux	Direction travaux publics	2023-2024	Présence d'îlots de tri dans chacun des bâtiments municipaux	S.O.
	1.3. Adopter une politique d'approvisionnement responsable	Conseil municipal Direction générale Direction travaux publics	2026	Adoption d'une politique d'approvisionnement responsable	S.O.
2. Augmenter le nombre d'employés sensibilisés à la réduction des déchets à la source	2.1. Offrir une formation zéro déchet aux employés municipaux	Comité de D.D.	2024	Participation d'au moins 50 % des employés	S.O.
	2.2. Effectuer deux défis de réduction des déchets par année	Comité de D.D. Direction générale	En continu		
3. Améliorer la connaissance des employés et conseillers municipaux en matière d'économie circulaire	3.1. Informer les employés et conseillers sur l'économie circulaire dans la région à l'aide d'une formation	Comité de D.D.	2023	Participation d'au moins 50 % des employés municipaux et de 50 % des membres du conseil	S.O.
4. Réduire la quantité de plastique à usage unique dans les édifices municipaux	4.1. Éliminer de manière progressive les plastiques à usage unique dans les édifices municipaux (administration, salles louées, bibliothèque, etc.)	Conseil municipal Direction générale	2022-2024	Au moins 95 % du plastique à usage unique est retiré des édifices municipaux	S.O.



**Objectif général 2. Réduire les émissions de la collectivité**

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Moyens (actions)</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Cible</b>	<b>Résultats attendus tCO<sub>2</sub>eq</b>
1. Augmenter le nombre de citoyens effectuant les bons gestes pour la gestion de leurs matières résiduelles	1.1. Informer les citoyens sur les concepts de base de la récupération (triage adéquat de la matière)	Comité de D.D.	2023	75 % de la population a reçu de l'information	S.O.
	1.2. Offrir de l'information sur la gestion des matières dangereuses	Comité de D.D.	2024	75 % de la population a reçu de l'information	S.O.
	1.3. Offrir un nouveau point de dépôt pour les piles aux citoyens	Direction travaux publics	2022	Une boîte d'Appel à Recycler (25 kg) remplie dans la première année de présence du point de dépôt	S.O.
	1.4. Offrir une séance d'information sur le zéro déchet pour des foyers de la Municipalité (une séance seulement)	Comité de D.D.	2024	Au moins 20 ménages ont participé à la séance d'information	S.O.
	1.5. Offrir un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables	Conseil municipal Direction générale	2022	Mise en œuvre du programme d'aide financière	S.O.
2. Augmenter le taux de récupération des produits électroniques par les résidents et les institutions, commerces et industries (ICI) de la Municipalité	2.1. Évaluer la pertinence d'offrir un point de dépôt des appareils électroniques aux citoyens et ICI dans la Municipalité	Comité de D.D. Conseil municipal	2025	Une analyse de faisabilité effectuée avec les options s'offrant à la Municipalité	S.O.
	2.2. Transmettre de l'information aux citoyens et ICI sur les façons de récupérer les électroniques dans la MRC	Comité de D.D.	2026	75 % de la population a reçu de l'information	S.O.
3. Réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement lors d'évènements	3.1. Ajouter aux critères d'analyse des demandes de subventions, de dons et de commandites, une section exigeant l'utilisation de matériel réutilisable, recyclable (tous les plastiques sauf le #6 et #7) et/ou compostable lors d'évènements	Conseil municipal Direction générale	2024	Adoption des nouveaux critères	S.O.
	3.2. Accompagner les organisateurs d'évènements dans la gestion de leurs matières résiduelles	Comité de D.D.	2024	Au moins une séance d'information tenue sur les évènements écoresponsables avec les organismes municipaux	S.O.

**Priorité 3. Réduire les émissions de GES dans le secteur de la gestion énergétique**

**Objectif général 1. Réduire les émissions corporatives**

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Moyens (actions)</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Cible</b>	<b>Résultats attendus tCO<sub>2</sub>eq</b>
1. Augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux	1.1. Mettre en œuvre des recommandations du bilan énergétique des bâtiments municipaux réalisé en 2020	Direction travaux publics	2022-2026	Réalisation de 70 % des recommandations du bilan	S.O.
2. Améliorer l'efficacité énergétique des lumières de rue	2.1. Remplacer les lumières actuelles par des DEL	Direction travaux publics	2022-2023	114 lumières de rues sont changées par des DEL	S.O.

**Objectif général 2. Réduire les émissions de la collectivité**

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Moyens (actions)</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Cible</b>	<b>Résultats attendus tCO<sub>2</sub>eq</b>
1. Améliorer la gestion énergétique du secteur résidentiel	1.1. Informer les citoyens sur la gestion énergétique des bâtiments résidentiels	Comité de D.D.	2026	Diminution de 0,5 % les émissions de GES provenant du secteur résidentiel	Diminution de 98 tCO <sub>2</sub> eq
2. Valoriser la construction de bâtiments écoénergétiques ou les rénovations écoénergétiques	2.1. Vérifier la possibilité de mettre en place des incitatifs pour encourager les citoyens à inclure l'écoénergie dans leurs rénovations ou constructions	Conseil municipal	2026		

**Priorité 4. Compenser les émissions de GES**

**Objectif général 1. Compenser les émissions corporatives**

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Moyens (actions)</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Cible</b>	<b>Résultats attendus tCO<sub>2</sub>eq</b>
1. Réduire l'impact en termes de GES des déplacements dans l'organisation municipale	1.1. Acheter des crédits carbone pour compenser une partie des émissions de l'organisation municipale	Direction générale	En continu	Au moins 30 % des émissions issues des déplacements de l'organisation municipale sont compensées	Compensation de 8,28 tCO <sub>2</sub> eq
2. Réduire l'impact de l'émission des GES dans la Municipalité	2.1. Planter des arbres en terrain municipal	Direction travaux publics	2023-2025	Au moins 15 arbres plantés par année sur 3 ans	Compensation de 2,73 tCO <sub>2</sub> eq

**Objectif général 2. Compenser les émissions de la collectivité**

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Moyens (actions)</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Cible</b>	<b>Résultats attendus tCO<sub>2</sub>eq</b>
1. Augmenter la compensation des GES pour réduire l'impact de l'émission des GES dans la Municipalité	1.1. Promouvoir la plantation d'arbres et d'arbustes en terres agricoles dans la Municipalité	Comité de D.D.	2024	75 % de la population a reçu de l'information	S.O.
	1.2. Remettre des arbres lors de la Journée de l'arbre	Comité de D.D.	2022-2026	Un évènement de distribution d'arbres par année est tenu selon la disponibilité des arbres du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	S.O.

# PLAN D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

## Mise en contexte

Étant utilisée autant pour la consommation à la maison que pour l'agriculture, la production d'énergie, les transports et les loisirs, l'eau est un enjeu vital au 21<sup>e</sup> siècle. Sachant que le Québec détient 3 % des réserves mondiales d'eau douce, il est de notre devoir collectif d'être les gardiens de l'eau. Effectivement, il est primordial de veiller à la protection de la ressource en eau. Cela passe, entre autres, par les actions réalisées par l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec. Afin d'assurer la protection de l'eau, le gouvernement a mis en place la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 qui prend le relais de la Politique nationale de l'eau, lancée en 2002. Cette stratégie a plusieurs orientations :

1. Assurer une eau de qualité pour la population
2. Protéger et restaurer les milieux aquatiques
3. Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau
4. Miser sur le potentiel économique de l'eau
5. Promouvoir une utilisation durable de l'eau
6. Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau
7. Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau

Dans le même ordre d'idées, la Municipalité de Sainte-Ursule a décidé d'ajouter un volet « Économie d'eau potable » à son plan d'action de développement durable, car elle souhaite contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030.



En 2018, la consommation résidentielle provinciale se situait à 268 litres par personne par jour (L/pers/d), soit un volume 22 % plus élevé que la moyenne canadienne de 2017 et 46 % plus élevé que la moyenne ontarienne de 2017. En 2018, La consommation résidentielle de Sainte-Ursule se situait à 425 litres par personne par jour (L/pers/d).

## Plan d'action

Priorité 1. Préserver l'eau potable				
Objectif général 1. Réduire la demande pour la consommation d'eau potable				
Objectifs spécifiques	Moyens (actions)	Responsable	Échéancier	Cible
1. Continuer de se doter de mécanismes et d'outils de contrôle pour repérer et colmater les fuites d'eau potable dans les réseaux d'aqueduc et connaître le profil de la consommation	1.1. Installer des compteurs d'eau réseaux	Direction travaux publics	2022-	Réduire de 90 % les fuites du réseau d'aqueduc
	1.2. Installer des compteurs d'eau dans les commerces, les fermes et certaines résidences	Direction travaux publics	2022	Connaître la consommation d'eau du secteur résidentiel en soustrayant la consommation d'eau non-résidentielle du volume total consommé
	1.3. Installer des compteurs d'eau dans les nouvelles constructions et les nouveaux branchements au réseau	Direction travaux publics	2022	Adoption par le Conseil municipal du règlement révisé
2. Réduire la consommation d'eau potable résidentielle en ayant comme objectif d'atteindre la moyenne provinciale d'ici 5 ans	2.1. Offrir gratuitement des trousseaux d'économie d'eau potable aux citoyens	Comité de D.D.	2022-2023	Remise de 5 trousseaux par année
	2.2. Offrir des barils de récupération d'eau de pluie à moindre coût aux citoyens	Comité de D.D.	2022-2023	Au moins 5 barils achetés par les citoyens par année
	2.3. Sensibiliser les citoyens sur la consommation responsable de l'eau potable (trucs et astuces) par différents moyens de communication (journal municipal, Facebook, site Web de la Municipalité, encart, etc.)	Comité de D.D.	2022-2026	4 diffusions par année (au minimum 2 diffusions durant l'été)

<b>Objectif général 1. Réduire la demande pour la consommation d'eau potable (suite)</b>				
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Moyens (actions)</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Cible</b>
3. Augmenter le nombre de citoyens qui adhèrent aux mesures de réduction de la consommation d'eau potable et respectent la réglementation en vigueur	3.1. Réviser le règlement RM07 sur l'utilisation de l'eau potable	Comité de D.D. Conseil municipal Urbaniste	2022-2023	Adoption par le Conseil municipal du règlement révisé
	3.2. Informer les citoyens sur la réglementation de consommation de l'eau (journal municipal, Facebook, site Web de la Municipalité et lors des événements municipaux)	Comité de D.D.	En continu	Deux diffusions durant l'été
	3.3. Faire appliquer la réglementation en consommation d'eau potable	Conseil municipal Urbaniste	En continu	
	3.4. Durant l'été, avoir une escouade bleue composée d'étudiant (tes) s qui sensibiliserait les citoyens aux bonnes pratiques de consommation de l'eau, entre autres, lors des événements municipaux	Conseil municipal Comité municipalité carboneutre de la MRC de Maskinongé	2023	200 citoyens rencontrés
<b>Objectif général 2. Veiller au suivi de la qualité de l'eau, à la conservation des milieux humides et à la qualité des bandes riveraines</b>				
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Moyens (actions)</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Cible</b>
1. Collaborer avec l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) pour l'application du Plan directeur de l'eau	1.1. Participer aux rencontres	Conseil municipal Direction générale Direction travaux publics Urbaniste	2022-2026	
	1.2. Mettre en œuvre les recommandations du Plan directeur de l'eau en concertation avec les acteurs concernés	Conseil municipal Direction générale Direction travaux publics Urbaniste		

# PLAN DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

## Mise en contexte

Il a été démontré par des écologistes que plus un écosystème est sain, plus son contenu est diversifié. Par le fait même, lorsqu'un écosystème est abîmé ou pollué, il abrite beaucoup moins de types de plantes et d'animaux qu'un environnement naturel non abîmé ou non pollué.



Il existe plusieurs liens entre la santé et la biodiversité. La perte de biodiversité inquiète de plus en plus considérant ses conséquences sanitaires. En effet, la perte de biodiversité signifie que l'on perd la possibilité de découvrir de nombreux produits chimiques et gènes similaires à ceux qui ont déjà apporté à l'humanité d'énormes bienfaits sur le plan de la santé. Cela s'explique par le fait que les modifications de la biodiversité ont des impacts sur le fonctionnement des écosystèmes qui peuvent avoir une incidence sur les biens et les services indispensables à la vie.

---

## Biodiversité

Diversité des espèces vivantes (micro-organismes, végétaux, animaux) présentes dans un milieu.

---

Afin de protéger la biodiversité et ainsi assurer les services écologiques rendus par celle-ci, la Municipalité de Sainte-Ursule a inclus un volet « Conservation de la biodiversité » dans son plan d'action de développement durable.

## Plan d'action

Priorité 1. Préserver la biodiversité				
Objectif général 1. Valoriser la biodiversité sur les terrains municipaux				
Objectifs spécifiques	Moyens (actions)	Responsable	Échéancier	Cible
1. Connaître la valeur écologique du Parc des Chutes de Sainte-Ursule afin d'évaluer sa richesse et détecter la présence potentielle d'espèces menacées ou vulnérables (référence : la présence d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c.E-12.01)	1.1. Effectuer un inventaire floristique et faunique	Comité de D.D. Direction générale	2022-2023	
	1.2. Mettre à jour la caractérisation des espèces de champignons	Comité de D.D.	2023	
2. Valoriser la protection des habitats fauniques et floristiques avec une attention particulière pour les espèces menacées ou vulnérables	2.1. Intégrer les préoccupations fauniques et floristiques dans l'aménagement des sentiers ou lors de travaux	Comité de D.D. Direction travaux publics	En continu	
	2.2. Aménager des habitats fauniques	Comité de D.D. Direction travaux publics	2023	
	2.3. Diffuser des connaissances pratiques sur la faune et la flore auprès des employés du Parc	Comité de D.D.	2023	Tous les employés du Parc ont reçu une formation
3. Augmenter la reconnaissance de la richesse écologique du Parc des Chutes de Sainte-Ursule	3.1. Organiser des activités sur la thématique de la biodiversité et faire découvrir aux citoyens et aux jeunes la richesse écologique présente au Parc	Comité de D.D. (Journées animées)	En continu	Réalisation de 3 activités par année ou présence d'un minimum de 20 participants à chaque activité tenue
	3.2. Aménager un centre d'interprétation au pavillon d'accueil pour mettre en valeur la biodiversité du Parc	Comité de D.D. Direction générale	À déterminer	



Objectif général 1. Valoriser la biodiversité sur les terrains municipaux (suite)				
Objectifs spécifiques	Moyens (actions)	Responsable	Échéancier	Cible
4. Améliorer les pratiques municipales en conservation et protection de la biodiversité	4.1. Aménager un jardin et un centre d'interprétation pour papillons monarques au Parc des Ursulois	Comité de D.D. Comité politique familles-aînés	2022	
	4.2. Devenir Ville amie des monarques	Comité de D.D. Comité politique familles-aînés Conseil municipal	2023	Avoir la certification Ville amie des monarques
	4.3. Participer à la Mission Monarque	Comité de D.D. Comité politique familles-aînés	2024	Avoir réalisé les 4 étapes de la Mission monarque
	4.4. Former les employés sur les plantes exotiques envahissantes	Comité de D.D.	2023	Tous les employés effectuant des tâches terrains sont formés pour reconnaître les plantes exotiques envahissantes et connaissent les façons d'intervenir
	4.5. Prévoir des clauses dans les appels d'offres des travaux réalisés sur le territoire pour limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes	Conseil municipal Direction générale	<i>À déterminer</i>	
	4.6. Former et sensibiliser les employés municipaux à la protection et à la conservation de la biodiversité	Comité de D.D. Direction travaux publics Direction générale	2025	Au moins 80 % des employés, de la direction générale et de la direction des travaux publics ont reçu une formation sur la protection et la conservation de la biodiversité
	4.7. Gérer la végétation sur le bord des routes avec une approche écologique (ex. : réduction de la superficie de tonte, protection des habitats et lutte aux espèces exotiques envahissantes)	Comité de D.D. Direction travaux publics	<i>À déterminer</i>	
	4.8. Planter uniquement des espèces indigènes et mellifères dans les terrains municipaux pour attirer les pollinisateurs, les papillons et les oiseaux	Comité de D.D. Direction travaux publics	2023	Plantation d'au moins X plants d'espèces indigènes et mellifères

Objectif général 2. Valoriser la biodiversité sur les terrains résidentiels				
Objectifs spécifiques	Moyens (actions)	Responsable	Échéancier	Cible
1. Accroître la participation de la collectivité aux efforts de protection de la biodiversité	1.1. Distribuer gratuitement de l'asclépiade incarnate, des plantes indigènes et mellifères	Comité de D.D.	2022	Lors de la distribution d'arbres 2022, distribuer des plants d'asclépiade incarnate et des plantes mellifères
	1.2. Tenir des événements de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes problématiques sur le territoire - renouée du Japon et roseau commun (phragmite)	Comité de D.D.	2023-2026	Tenir un événement de sensibilisation par année de 2023 à 2026 pour informer les citoyens sur les plantes exotiques envahissantes
	1.3. Offrir une conférence sur la biodiversité lors de la Journée de l'arbre ou d'un autre événement	Comité de D.D.	2023-2024	Au moins une conférence par année ou nombre de citoyens présents à la conférence (pourrait être lors de la distribution des arbres)
	1.4. Organiser un échange de plants et de semis (espèces indigènes) lors de la distribution des arbres	Comité de D.D.	2024	X nombre de plants et semis échangés
	1.5. Participer à l'évènement <i>Maski s'ramasse</i>	Comité citoyen carboneutre de la MRC de Maskinongé	2022-2026	X nombre de citoyens participants
2. Mettre en place des outils de communication pour informer les citoyens sur les enjeux liés à la biodiversité	2.1. Diffuser de l'information dans le journal municipal, site Web, Facebook et kiosques d'information lors d'évènements municipaux	Comité de D.D.	2022-2026	Au moins une fois par année
3. Mettre en place des outils de communication pour informer les citoyens sur les enjeux liés aux espèces exotiques envahissantes problématiques sur le territoire - renouée du Japon et le roseau commun (phragmite)	3.1. Diffuser de l'information dans le journal municipal, site Web, Facebook et kiosques d'information lors d'évènements municipaux	Comité de D.D.	2022-2026	Au moins une fois par année

# PLAN DE MOBILISATION DES ACTEURS

## *Mise en contexte*

La mobilisation des acteurs a pour objectif d'établir une vision collective en matière de développement durable dans l'ensemble de la Municipalité, ce qui favorisera l'efficacité et la performance des actions. Aussi, en travaillant conjointement, les actions posées seront le reflet de la réalité territoriale, ce qui fera la force de cette démarche en développement durable.



De plus, la mobilisation a un impact positif réel qui permet l'attachement à un projet et ainsi accroît, chez les acteurs impliqués, le désir d'accomplissements et de réalisations, ce qui favorise un climat positif au sein des parties prenantes d'un même projet et incite à l'implication et à l'entraide.

## Plan d'action

Priorité 1. Mobilisation des acteurs				
Objectif général 1. Impliquer les employés municipaux dans la démarche				
Objectifs spécifiques	Moyens (actions)	Responsable	Échéancier	Cible
1. Augmenter la participation des employés municipaux dans la mise en œuvre du plan d'action	1.1. Tenir des rencontres informatives avec tous les employés tout au long de la démarche	Comité de D.D. Direction générale Direction travaux publics	En continu	Au moins une rencontre par année est tenue
	1.2. Créer un comité de travail avec les employés des différents secteurs responsables de la réalisation du plan d'action	Comité de D.D. Direction générale Direction travaux publics	2022	Création d'un comité de travail avec des employés incluant la direction générale et l'urbanisme. Inclure au moins un conseiller municipal au sein du Comité de D.D.
Objectif général 2. Impliquer les citoyens dans la démarche				
Objectifs spécifiques	Moyens (actions)	Responsable	Échéancier	Cible
1. Augmenter la visibilité du plan d'action et le nombre de citoyens sensibilisés à la démarche	1.1. Tenir une rencontre informative sur le plan d'action avec la population	Comité de D.D.	2022-2026	Au moins une rencontre par année est tenue
	1.2. Partager dans le bulletin municipal les avancements du plan d'action	Comité de D.D.	2022-2026	Au moins une publication par année est diffusée
2. Accroître la mobilisation citoyenne en matière d'environnement	2.1. Recruter des membres au sein du Comité de développement durable de la Municipalité	Comité de D.D.	2022-2023	Au moins trois citoyens
	2.2. Souligner les bons coups des citoyens en matière d'environnement dans la Municipalité	Comité de D.D.	2022-2026	Au moins quatre bons coups différents par année sont publiés (un par saison)
	2.3. Mettre en lumière les bons coups des citoyens en matière de préservation d'eau potable (ex. : «Montrez-vous en photo avec votre geste éco-l'eau !»)	Comité de D.D.	2024	Une diffusion par année (ex. : durant le Mois de l'eau en juin)

**Objectif général 3. Impliquer les ICI (industries, commerces et institutions) et le milieu agricole dans la démarche**

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Moyens (actions)</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Cible</b>
1. Augmenter la visibilité du plan d'action et le nombre d'ICI et d'agriculteurs sensibilisés à la démarche	1.1. Tenir une rencontre informative sur le plan d'action avec les propriétaires et/ou responsables des ICI et du milieu agricole présents sur le territoire de la Municipalité	Comité de D.D.	2023	Au moins une rencontre par année est tenue
2. Accroître la mobilisation des ICI et du milieu agricole en matière d'environnement	2.1. Recruter des membres au sein du Comité de développement durable de la Municipalité	Comité de D.D.	2022-2023	Au moins une personne du milieu agricole et des ICI
	2.2. Souligner les bons coups des ICI et du milieu agricole de la Municipalité en matière d'environnement	Comité de D.D.	2022-2026	Au moins un bon coup par année sera publié

## INFORMATIONS ADDITIONNELLES ET RÉFÉRENCES

Cormier, A. (2010). *La mobilisation des acteurs dans les initiatives locales de mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso*. [En ligne]. Repéré à <https://archipel.uqam.ca/3579/1/M11668.pdf>

Fondation David Suzuki (2010). *L'importance de la biodiversité et ses effets sur la santé humaine*. [En ligne]. Repéré à <https://fr.davidsuzuki.org/blogues/limportance-de-biodiversite-effets-sante-humaine/>

Gagnon, C. (2008). *Le développement durable : un nouveau paradigme scientifique?*. Dans Massicotte, G. (et coll.), *Sciences du territoire*, Presses de l'Université du Québec, 25 p.

Lamoureux, J.-C. (2009). *La mobilisation, gage de réussite organisationnelle : impacts de la mobilisation*. [En ligne]. Repéré à <https://ordrecrha.org/ressources/developpement-organisationnel/2009/11/la-mobilisation-gage-de-reussite-organisationnelle-les-impacts-de-la-mobilisation>

Le Devoir (2019). *Réchauffement climatique : les pays tardent à agir, déplore l'ONU*. [En ligne]. Repéré à <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/562887/l-ambition-climatique-internationale-fait-cruellement-defaut-deploire-l-onu?fbclid=IwAR1PcqGxoBR-cdBUZACLYdTzJzrVRxxKvz3uCK59hUGXn8sEuriGifarQbE>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Engagements du Québec – Nos cibles de réduction d'émissions de GES*. [En ligne]. Repéré à [https://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/engagement-quebec.asp?fbclid=IwAR0CDgt9\\_vuTk\\_oFS6ImCak-rGh4uNcaUvyRCcDKxI7idX161EQ9XqfY-](https://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/engagement-quebec.asp?fbclid=IwAR0CDgt9_vuTk_oFS6ImCak-rGh4uNcaUvyRCcDKxI7idX161EQ9XqfY-)

